

**RAPPORT DE LA FORMATION DES EQUIPES DES ZONES  
SANITAIRES SUR LE MECANISME DE LA PEC GRATUITE DU  
PALUDISME**

Les 16, 17 et 18 Septembre 2013, s'est tenue dans la salle de réunion du CIPEC Borgou/Alibori, la formation des équipes des zones sanitaires sur le mécanisme de PEC gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Organisée par la Direction Départementale de la Santé avec l'appui des partenaires techniques et financiers notamment le PNLP, cet atelier a réuni autour du Directeur Départemental de la Santé :

- Les Chefs services de la DDS ;
- Les représentants du PNLP ;
- Les principaux acteurs des zones sanitaires à savoir les médecins coordonnateurs de zones, les Directeurs d'hôpitaux, les médecins chefs de commune, les Chargés de l'Administration et des Ressources, les Chefs Service des Affaires Administratives et Economiques et les Chefs Services des Affaires Financières des hôpitaux de zone des deux départements.

**Cérémonie d'ouverture**

Le Dr Gado KORA, représentant le Directeur Départemental de la Santé du Borgou et de l'Alibori empêché, après avoir souhaité la bienvenue aux participants a rappelé aux participants combien il est important d'échanger sur les tenants et aboutissants du mécanisme de mise en œuvre de la PEC gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Il a, pour finir, exprimé sa profonde conviction quant à la participation active et qualitative de tous les participants afin que les objectifs assignés à cet atelier puissent être atteints dans l'intérêt de l'amélioration constante dudit mécanisme.

Pour conduire les travaux, un présidium de trois membres a été mis sur pied. Il est composé de :

- Président : Dr Vidékon ODJOU, Médecin- Coordonnateur de la Zone Sanitaire de Banikora.

- Rapporteur : Mr Issa SANNI ZAKARI : C/SAAE HZ de Nikki.
- Secrétaire : Madame AGONKAN Diane, Chargée de l'Administration et des Ressources de la Zone Sanitaire Parakou-N' Dali.

Le présidium installé, l'agenda de l'atelier a été adopté après lecture et amendement.

### **Objectifs de l'atelier**

Les objectifs de cet atelier se résument aux points suivants :

- Rappeler les nouvelles directives de PEC.
- Partager avec les participants les grandes articulations du mémento actualisé.
- Présenter aux participants le contenu du manuel opérationnel de la PEC gratuite dans les zones d'intervention PRPSS.
- Passer en revue les modifications apportées au document de stratégie de la mise en œuvre de la PEC gratuite.

Pour atteindre ces objectifs, les participants ont eu droit à une présentation sur les généralités de la PEC gratuite du paludisme suivie de débats.

### **Travaux de groupe**

La première journée s'est poursuivie avec une série de présentations faites par les zones sanitaires et a concerné le mémento de l'agent de santé. De ces présentations, il ressort que :

- Dans le circuit du malade quand le TDR/GE est négatif la poursuite du processus reste indéterminée.
- Le délai de transmission des dossiers de remboursement des cas pris en charge doit être harmonisé en vue d'un remboursement au plus tôt.
- L'existence d'un point focal au niveau du bureau de zone est nécessaire en vue de faciliter le travail au CAR.

Ces présentations ont suscité des débats qui se sont surtout focalisés sur le principe d'élaboration des outils de gestion pour le remboursement des cas pris en charge par les formations sanitaires. Des discussions, il ressort que les formations sanitaires doivent se conformer au plafond arrêté par le Ministère de la Santé pour les montants supérieurs à celui-ci.

Les autres préoccupations soulevées sont relatives :

- A la masse de travail engendrée par la présente mesure ;
- Au non remboursement des cas pris en charge depuis avril 2012.

La deuxième journée a démarré avec les travaux en groupe sur la stratégie de mise en œuvre de la PEC gratuite suivis d'une série de présentations faites par les zones sanitaires. De ces présentations, il ressort d'une manière générale que le paludisme est un problème de santé, donc de développement et de pauvreté.

De ces travaux on retient que :

- Il existe un défi, celui de rendre effective la prise en charge gratuite dans la communauté et dans les CS et Hôpitaux
- Le PNLP coordonne l'initiative de PEC gratuite
- Le DRFM et le PRPSS remboursent les FS
- Les équipes départementales du PNLP + service financier de la DDS sont chargés du suivi et du contrôle de la mise en œuvre sur le terrain.
- Les équipes départementales valident les pièces et rendent compte à la coordination qui contrôle et les transmettent au DRFM pour le remboursement.

Notons que quatre paquets de prestations ont été prévus à savoir :

- **Paquet A:** PEC paludisme simple chez l'enfant < 5 ans
- **Paquet B.** PEC paludisme grave chez l'enfant < 5 ans
- **Paquet C.** PEC paludisme simple chez la femme enceinte
- **Paquet D.** PEC paludisme grave chez la femme enceinte

Par ailleurs, pour accompagner cette politique, le financement est disponible à travers les appuis des différents partenaires techniques et financiers et ce dans les proportions qui sont les suivantes :

- ❖ BN:1 Milliard
- ❖ BM: 5 milliards (10 millions dollars USD / 8 Zones sanitaires sur 34- pour 2 ans)
- ❖ USAID: Acquisition d'intrants (TDR, CTA...
- ❖ Africare: communauté
- ❖ CRS: communauté
- ❖ Unicef: Communauté

Pour la mise œuvre de cette politique de PEC gratuite, deux niveaux ont été retenus à savoir : Niveau Communautaire et Niveaux CS-HZ-HN. Pour chacun de ces niveaux, il lui est rattaché un paquet de prestations.

La stratégie a prévu également un mécanisme de remboursement de la PEC gratuite. Ce mécanisme se repose sur les procédés et structures que sont :

1. Point mensuel des cas confirmés de paludisme simple et grave chez la femme enceinte et les enfants de moins de 5ans
2. **BN**: Transmission des relevés mensuels des factures, attestation de service fait, relevés mensuels des factures au PNLP via la DDS== contrôle à priori
3. Vérification par le PNLP
4. **PRPSS**: validation par les AT du projet, remboursement des forfaits.

Aussi une mission de suivi de la mise en œuvre de la gratuité doit être organisée sur le terrain selon la stratégie. Au cours de celle-ci, un certain nombre de documents à exploiter doivent être mis à disposition. Il s'agit : des registres de consultation et d'hospitalisation, des fiches de relevés épidémiologiques mensuels, des documents de la maternité et du laboratoire; des fiches de stock des intrants. La stratégie a retracé les difficultés qu'engendrera la mise en œuvre de la présente mesure en tenant compte des différents niveaux d'intervention.

#### 1. Agents de santé

- Surcroît d'activité induit par la PEC gratuite, mais motivation par le FBR 8 zones et bientôt 34 ZS
- La perte de revenus induite par l'arrêt de la vente des intrants ou la fourniture de prestations
- La mise en place de mécanismes de motivation associés à la mesure.
- La confirmation des cas avant tout traitement et le respect des cibles concernées par la mesure de gratuité

## 2. PNLP (Niveau départemental)

- Retard dans la transmission des dossiers;
- Les comités locaux étudient les dossiers en diagonales;
- Factures stéréotypées;
- Surestimation des consommables
- Surcharge de travail au niveau de l'équipe de la DDS
- Retard dans le remboursement;
- Accroissement du nombre de cas de paludisme « Effet gratuité »

## 3. PNLP (Niveau central)

- Mauvais remplissage surcharge, utilisation de correcteur, montant en lettre différent des montants en chiffre
- Montants stéréotypes
- Reportage des montants
- Pièces incomplètes

La troisième journée a démarré avec une communication sur le manuel opérationnel de la mise en œuvre de la prise en charge gratuite des cas de paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes dans les zones sanitaires du PRPSS. Il ressort de cette communication que le but poursuivi est de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme au Bénin et son objectif général consiste à mettre en œuvre la stratégie de prise en charge gratuite des cas de paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les

femmes enceintes dans les zones d'intervention PRPSS. Il faut souligner que ce manuel retient le même nombre de paquets de prestations avec les mêmes modalités. Pour ce faire, un mécanisme de contrôle est mise en place pour mesurer les indicateurs quantitatifs par les entités que sont :

- ❖ Le PNLP et ses structures déconcentrées
- ❖ Les équipes d'encadrement de zone sanitaire (EEZS) ;
- ❖ Les contrôleurs de zone sanitaire sont des assistants techniques permanents basés dans chaque ZS;
- ❖ Les organisations à base communautaire (OBC) en contrat avec le MS

Enfin les participants ont eu droit à une présentation sur le processus de validation des dossiers et le chronogramme d'envoi des pièces justificatives. Il ressort de cette présentation les situations suivantes :

- Le secrétariat PNLP réceptionne avec bordereau les dossiers ;
- Un comité est mis en place composé de PNLP et DRFM pour le traitement des dossiers au niveau central;
- Le comité procède d'abord au contrôle et vérifie l'existence des pièces ;

A l'issue de l'atelier, quelques recommandations clés ont été formulées notamment celles d'instituer les revues départementales de façon trimestrielle pour faire le point de tout ce qui a été fait, former les infirmiers/chefs postes sur le remplissage des outils de la PEC gratuite, rendre permanemment disponible les intrants au niveau de CAME.

L'atelier a été clôturé par le Représentant du Directeur Départemental de la Santé du Borgou et de l'Alibori qui a une fois de plus félicité tous les participants avant d'émettre le vœu qu'à travers les prochaines étapes relatives à l'organisation de la formation des acteurs du niveau périphérique, nous puissions atteindre les objectifs qui sont assignés à la politique de PEC gratuite du paludisme.

Il s'est enfin dit confiant dans la capacité des acteurs de chaque zone sanitaire à mettre en œuvre les recommandations du présent atelier. Il a enfin souhaité un bon retour à tous les participants à leurs postes respectifs.

Fait à Parakou, le 18 Septembre 2013

Le Président

**Dr Vidékon ODJOU**

Le Rapporteur,

La secrétaire,

**Mr. Issa SANNI ZAKARI**

**Madame Diane AGONKAN**

